

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DE L'EUR ODYSSEE
DU VENDREDI 24 JANVIER 2025
Adopté en COSP du 28 avril 2025

Séance tenue en présentiel

Etaient invité.e.s :

MEMBRES PRESENTS DISPOSANT DU DROIT DE VOTE

Julien ANDRIEU, Fanny VERKAMPT, Christian RINAUDO, Isabelle MILHABET, Géraldine BOZEC, Frédéric COUSTON, Quentin MEGRET, Karine EMSELLEM (arrivée à 10h40), Valérie DALL'O, Sébastien GUINET, Guillaume CHAUX, Fayna AIT CHELLOUCHE, Fabian SANCHEZ

Avaient donné procuration

Arnaud BARTOLOMEI à Christian RINAUDO, Martine REGERT à Fanny VERKAMPT, Auréade HENRY & Karine EMSELLEM (jusqu'à 10h40) à Julien ANDRIEU

AUTRES MEMBRES PRESENTS sans droit de vote

Lucie BARGEL, Silvia MARZAGALLI, Myrina MEUNIER

MEMBRES EXCUSES ou ABSENTS

Benoît DERIJARD, Nicolas BOURGEOIS, Federica INFANTINO, Mehdi MEZAGUER, Jules LEPOUTRE, Laurent FOURNIER, Agnès JEANJEAN, Sandrine BONNARDIN, Lydie DUSSOL, Germain BUTAUD, Nicolas VIAUX, Jennifer BASTART, Diego MORENO, Stéphane BOUISSOU, Sandra PEREZ, Nassima KIRECHE, Aurélia FERRARIS, Lionel GOURICHON, Barbara MEAZZI, Edith GALY, Jacques ARASZKIEWIEZ, Marie LESCLINGAND, Véronique MAGRI, Laurent-Sébastien FOURNIER, Dennis FOX, Sandra ZANELLA, Gilles FRIGOLI, Emmanuel TRIC, Christophe CHARLIER, Franck BRILLET, Jean-Christophe MARTIN, Isabella FERONI, Céline BARRIOL, Bruno DE CARA, Yannick RUMPALA, Virginie RAYBAUD, Marie-Joseph BERTINI, Jean-Paul AUBERT, Raphaël ZORY

AUTRES

Monique VERRIERE (secrétaire de séance)

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2024**
- 2/ Renouvellement des membres désignés du COSP : les 2 représentant.e.s des responsables des diplômes de master enseignés dans l'EUR & 2 personnalités extérieures**
- 3/ Désignation du bureau exécutif**
- 4/ Renouvellement des membres de la commission ad hoc en charge de l'examen des dossiers de bourses d'excellence et de mobilité sortante niveau Master mises en place par l'EUR**
- 5/ La présentation de la feuille de route de l'EUR**

M. Julien ANDRIEU ouvre la séance à 9 heures 30.

Conformément au règlement intérieur de l'EUR, et en vertu de la possibilité qu'il offre, M. Julien ANDRIEU propose d'ajouter à l'ordre du jour la validation du bureau exécutif, à soumettre à l'approbation des membres du COSP.

**La demande d'un complément à l'ordre du jour relatif à la validation du bureau exécutif
est adoptée à l'UNANIMITE**



1. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2024

Le procès-verbal du COSP-COPIIL restreint du 10 décembre 2024 est adopté à l'UNANIMITE

2. Renouvellement des membres désignés du COSP

A la suite de l'appel à candidatures lancé le 20 décembre 2024 en vue du renouvellement des membres désignés du COSP (qui disposeront d'un droit de vote) M. Julien ANDRIEU indique avoir reçu les candidatures suivantes :

- **Au titre des représentants des diplômes de master :**

- **Mme Lucie BARGEL**

M. Julien ANDRIEU souligne que la candidature de Mme Lucie BARGEL met en lumière la collaboration de son laboratoire (ERMES) en rattachement secondaire à l'EUR, au sein de l'instance. Invitée à se présenter, Mme Lucie BARGEL précise qu'elle est responsable du parcours Migration Studies dans la mention Science Politique.

- **M. Stéphane BOUISSOU**

M. Stéphane BOUISSOU étant excusé pour cette séance, M. Julien ANDRIEU rappelle qu'il est le responsable du Master CONTRASTE (CONduite des TRAnsitions des STRuctures et des TERRitoires – mention Gestion de l'Environnement) et qu'il était déjà membre désigné au même titre sous la mandature précédente.

Mme Silvia MARZAGALLI, représentante sortante, estime qu'il serait pertinent de préciser davantage le rôle de cette fonction, notamment en ce qui concerne la remontée des problématiques transversales de chaque master, afin de les soumettre à la discussion lors du COSP (par exemple : la fraude à l'IA, etc.). La Direction prend bonne note de cette demande et s'engage à approfondir la question avec le prochain chargé de mission à la pédagogie au sein de l'EUR.

La proposition de désigner Mme Lucie BARGEL et M. Stéphane BOUISSOU en tant que représentant.e.s des diplômes de Master est adoptée à l'UNANIMITE

- **Au titre des personnalités extérieures :**

La parité entre les hommes et les femmes parmi les personnalités extérieures du COSP doit être respectée.

- **M. Nicolas BOURGEOIS**

M. Julien ANDRIEU indique que statutairement une personnalité doit être issue de l'institution Campus Vert d'Azur. M. Nicolas BOURGEOIS est de nouveau proposé.

- **Mme Elodie BRICHE**

Pour la personnalité désignée à titre personnel, M. Julien ANDRIEU propose la candidature de Mme Elodie BRICHE de l'ADEME – Agence de la Transition Ecologique avec laquelle il a pris contact et qui accepte cette nomination.

La proposition de désigner Mme Elodie BRICHE et M. Nicolas BOURGEOIS en tant que personnalités extérieures est adoptée à l'UNANIMITE

3. Désignation du bureau exécutif de l'EUR

Rappel du point 4 des statuts : « (...) Une fois élu.e.s, le.la directeur.trice de l'EUR et le.la directeur.trice adjoint.e proposent au conseil scientifique et pédagogique de valider son équipe. Le Bureau exécutif est composé du directeur ou de la directrice de l'EUR, du directeur ou de la directrice adjoint.e de l'EUR, du responsable administratif de l'EUR, et des 3 chargé.e.s de mission de l'EUR élus au Conseil scientifique et pédagogique (...) ».

M. Julien ANDRIEU et Mme Fanny VERKAMPT proposent la validation de leur bureau exécutif :

- M. **Quentin MEGRET** (MCF en Ethnologie-Anthropologie) : chargé de mission à la pédagogie.
- Mme **Auréade HENRY** (Chercheuse au CEPAM sur le climat du passé - paléoenvironnement) : chargée de mission à la recherche.
- M. **Christian RINAUDO** (PU en Sociologie et précédent directeur de l'EUR) : chargé de mission aux relations internationales qui continuera à travailler sur le projet Costa Rica. Il sera également amené à développer d'autres partenariats, potentiellement avec l'Afrique (Erasmus+ avec le Sénégal pouvant impliquer l'URMIS ou ESPACE) et l'Europe (avec le Migration Studies et le projet ULYSSEUS).

La composition du bureau exécutif de l'EUR ODYSSEE est validée à l'UNANIMITE

4. Renouvellement des membres de la commission ad hoc en charge de l'examen des dossiers de bourses d'excellence et de mobilité

Dans le cadre de la nouvelle mandature, il s'agit également de renouveler les membres de la commission ad hoc en charge de l'examen des dossiers de bourses d'excellence et de mobilité sortante niveau Master mises en place par l'EUR. Normalement cette commission est constituée de deux membres du COSP et de deux membres du COPIL sous la présidence du Directeur de l'EUR.

Suite à l'appel à candidatures du 20 décembre 2024, l'EUR a reçu 3 candidatures au titre du COSP (Karine EMSELLEM, Valérie DALL'O et Auréade HENRY) et une candidature au titre du COPIL (Fanny VERKAMPT). M. Julien ANDRIEU propose, faute de candidat au titre du COPIL, de valider cette configuration.

Un membre du COPIL se retire du vote.

La commission ad hoc composée de :
3 membres du COSP (Karine EMSELLEM, Valérie DALL'O et Auréade HENRY)
1 membre du COPIL (Fanny VERKAMPT)
est validée à l'UNANIMITE

5. Présentation de la feuille de route de l'EUR

Comme cela a été présenté hier aux membres du COPIL de l'EUR, M. Julien ANDRIEU et Mme Fanny VERKAMPT exposent aux membres du COSP la feuille de route budgétaire de l'EUR et les propositions d'orientation qui en sont ressorties. Dans le contexte actuel, il est essentiel de maintenir une communication régulière sur les cadrages progressifs de la gouvernance et leurs impacts sur le bon fonctionnement de l'EUR.

Ce cadrage fait part :

Du contexte national et implications

- Un Projet de Loi de Finances 2025 non voté à ce jour
- Promulgation de la Loi spéciale 2024-1188 du 20/12/24 pour assurer la continuité de la vie de la nation
- Circulaire du 30/12/24 qui précise que :
 - Les crédits inscrits dans la loi spéciale sont égaux à ceux ouverts en loi de finance initiale pour 2024.
 - On bloque les crédits ouverts sur chaque programme à hauteur de 25 %.
 - Les dépenses de fonctionnement courants sont limitées à celles strictement nécessaires pour assurer la continuité des services dans des conditions normales.
 - Les dépenses d'investissement sont poursuivies pour celles déjà engagées mais aucun nouvel engagement, ou si nécessaire à la continuité de services.

Des principales mesures d'économies annoncées pour le budget 2025 par UniCA en décembre 2024 dans l'attente d'une note de cadrage :

- Réduction de 70 % de l'exonération des droits différenciés.
- Réduction de 50 % des primes d'intéressement.
- Augmentation de 5 % du prélèvement sur les ressources propres.
- Réductions de 10 % des budgets des directions centrales, CRB recherche, CPNU, DSI, Formation, DDIE etc.
- Augmentation des coûts support apprentissage prélevés par la gouvernance sur le budget des composantes.
- Appel de fonds auprès du CFA sur l'ensemble des reliquats des formations en apprentissage.

En ce qui concerne les droits différenciés, M. Julien ANDRIEU précise que ceux-ci ne sont pas utilisés par l'EUR dans la mesure où la communauté de l'EUR avait voté contre son application.

L'ensemble de ces éléments indiquent clairement des coupes budgétaires. Il faut donc s'adapter en proposant des solutions alternatives face à une situation inédite, en cherchant à limiter l'impact sur les activités et dispositifs en place (AAP, etc.) de l'EUR. La gouvernance attend une feuille de route des mois à venir.

M. Julien ANDRIEU donne la parole à Mme Myrina MEUNIER afin de présenter le budget 2025 construit sur la base du budget 2024. L'EUR dispose de plusieurs budgets :

 **Le budget « composante »** qui va être le plus touché par la situation actuelle.

Il s'agit du budget construit grâce aux ressources propres générées par l'EUR sur la base :

- Du nombre d'inscriptions liées à l'apprentissage. Sur ces recettes, l'établissement prélève une somme (coûts directs (53,99 €/h) et coûts support (1.799 €), ...) et ce taux de prélèvement est en augmentation.
- De la taxe d'apprentissage.
- Des recettes issues des inscriptions aux DU de l'EUR.

Total du droit à dépenses ouvert : **196.625 €**

Sur ce montant, il convient de soustraire la masse salariale, c'est-à-dire le paiement des personnels contractuels sur les ressources propres de l'EUR, soit 70.000 € incompressibles, ainsi que les primes d'intéressement, qui restent pour l'instant maintenues au niveau de l'année dernière, soit 40.000 €. Il faut également prendre en compte le financement d'un contrat post-doctoral, soit 60.000 €, fléchés en raison d'un reliquat négocié pour 2024-2025. Cela laisse un budget disponible de **26.625 €**, contre 200.000 € en 2024.

Mme Myrina MEUNIER précise que l'EUR est en attente d'une demande de report de budget 2024-2025 d'un montant de 70.000 € pris sur le fonds de roulement de l'établissement.

Le budget « IDEX »

Il reste stable à **110.000 €** auquel s'ajoute un reliquat 2024 de **24.310 €**.

Les budgets « projets »

- **SFRI** - budget pluriannuel de **393.537 €** ouvert jusqu'en juin 2029. Les dépenses sont fléchées pour mettre œuvre des bourses de mobilité sortantes et d'excellence au niveau master, inviter des chercheurs étrangers et organiser des manifestations scientifiques. A ce jour, les bourses ont été lancées et l'EUR a organisé l'ETI 2024 sur ces fonds.
- **Chaire franco-costaricienne** - budget pluriannuel ouvert jusqu'en 2025 de **125.000 €** pour développer le partenariat. Ce budget a déjà été largement dédié à l'organisation de missions et au financement d'un contrat postdoctoral.
- **AMI ESPOIR** - reliquat de **25.234 €** pour poursuivre la valorisation de notre offre de formation niveau Master. L'utilisation de ce reliquat a été validée par le Ministère.

Après ce rappel, Mme Myrina MEUNIER fait part des pistes de réflexion permettant d'optimiser la répartition des besoins en dépenses sur les différents budgets. Ces pistes ont été discutées et validées à l'unanimité par les membres du COPIL, le 23 janvier 2025 :

- ⇒ Rebasculer les AAP sur l'IDEX malgré la mise en place d'enquêtes avec indicateurs et d'une lourdeur administrative pour l'EUR. Ces AAP avaient été financés sur la composante en 2024.
- ⇒ Lancer un chantier autour du rapatriement des mesures d'accompagnement en composante dans la mesure du possible, après avoir fait le point avec les formations en apprentissage pour identifier les besoins. Se réserver la possibilité de laisser un montant au CFA destiné à couvrir des dépenses qui ne pourraient être prises en charge via la composante.
- ⇒ Faire le point avec les formations de DU pour identifier les besoins.
- ⇒ Reconduire le soutien financier à l'Observatoire des Migrations, et sous proposition du directeur de la MSHS mettre en suspens la reconduction pour l'OTECCA, qui n'en aura pas besoin cette année.
- ⇒ Proposer à l'IDEX une feuille de route en deux parties en attente d'une meilleure visibilité.
 - En effet, concernant le budget IDEX, une feuille de route est attendue par la gouvernance. La direction de l'EUR propose qu'une première partie du budget (87.000 €) soit consacrée aux actions structurantes reconduites à l'identique des années présentes (AAP, Ecole thématique, etc.).
 - Une seconde partie (environ 45.000 €) conditionnée par deux options (A ou B) en fonction, d'une part, de l'évolution de la situation financière de la composante et, d'autre part, du potentiel rapprochement d'ODYSSEE avec d'autres EUR.

Plan A		
Missions Relations Internationales (pour développer des projets, activités)	8000	8 000
Environnement travail nouvelle chargée communication Licence	5000	5 000
1/2 Contrat post-doc (avec co-financement inter-EUR)	60000	30 000 (avec co-financement)
Plan B		
Contrat Doc (1/3 IDEX avec 2/3 co-financement sur SFRI)	140000	45 000 (avec co-financement)
		45 000

Après cette présentation, la discussion est ouverte.

M. Christian RINAUDO intervient pour rappeler l'existence d'un fonds documentaire ODYSSEE (action structurante) à la bibliothèque universitaire du Campus Carlone financé à hauteur de 2.000 € sur le budget IDEX. Ce fonds permet l'achat de nouveaux ouvrages. Il est important que l'ensemble de la communauté se l'approprié et l'alimente de références portant sur des thématiques interdisciplinaires. Mme Fanny VERKAMPT propose de discuter à l'occasion d'un prochain COSP d'une procédure à mettre en place pour continuer à le valoriser.

La question récurrente sur la prise en charge des missions CNU par la composante est posée. Mme Myrina MEUNIER indique qu'à sa connaissance le ministère rembourse les dépenses CNU à l'établissement mais que, jusqu'à présent, ce remboursement resté au niveau du central et ne redescendait pas sur la composante.

Compte tenu des restrictions budgétaires à anticiper, certains membres du COSP suggèrent de limiter les dépenses liées aux événements générant des frais importants de restauration et d'hébergement, tels que l'École Thématique ou la Fête des Masters. S'agissant de l'École Thématique Internationale, destinée aux étudiants de master et de doctorat encadrés par des chercheurs et enseignants-chercheurs, M. Christian RINAUDO rappelle qu'elle favorise la constitution d'un réseau de jeunes chercheurs, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Plus largement, les actions menées depuis la création de l'EUR ont principalement visé à renforcer sa visibilité et à impulser une dynamique collective.

Les représentants étudiants se déclarent globalement favorables à l'ouverture de discussions portant sur leur avenir ainsi que sur l'amélioration de leurs conditions d'études.

M. Julien ANDRIEU rappelle que l'EUR attribue des allocations aux formations pour les aider dans leur fonctionnement.

En ce qui concerne l'apprentissage, la direction de l'EUR envisage de rapatrier les mesures d'accompagnement du CFA au niveau de la composante sans enlever des moyens aux formations concernées, tout ceci dans la transparence et la collégialité. Cela concerne les 20 % de budget disponible au CFA pour les dépenses liées à la formation en apprentissage. Dans cette perspective, M. Julien ANDRIEU va engager des discussions avec les responsables de ces formations. M. Frédéric COUSTON se montre solidaire à cette idée tout en soulignant un point de vigilance relative à l'éligibilité des dépenses, moins contraignante au CFA qu'à UniCA.

Partant dans l'idée d'une feuille de route évolutive, M. Julien ANDRIEU sollicite l'avis des membres du COSP sur la feuille de route reposant sur l'IDEX et le SFRI pour maintenir les actions habituelles et structurelles de l'EUR voté par le COPIL.

Interrogé sur le rôle respectif des deux instances en matière de propositions et de décisions budgétaires, M. Julien ANDRIEU précise qu'il revient au COPIL de définir la stratégie financière, notamment en ce qui concerne les ressources propres, tandis que le COSP est chargé de se prononcer sur cette stratégie. De la même manière, en matière de ressources humaines et plus particulièrement s'agissant des primes, le COPIL détermine une enveloppe globale, et c'est le COSP, en formation restreinte, qui valide la répartition individuelle.

La feuille de route proposée est adoptée avec 13 voix pour et 3 abstentions

L'Equipe de direction de l'EUR s'engage à avoir une discussion au sein du COSP sur l'orientation des dépenses pour 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Julien ANDRIEU remercie les membres et lève la séance à 11 heures 20.

Université Côte d'Azur
Ecole Universitaire de Recherche ODYSSEE
Société et Environnement
Directeur
Julien ANDRIEU

